

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

	Trois mois	six mois	un an
	fr. 8	11	20
ABONNÉS			
SWISSE			
FRANCE, BELGIQUE			
ALLEMAGNE, AUTRICHE			
ITALIE, ESPAGNE	10	19	36
ANGLETERRE, HOLLANDE			
ÉTATS-UNIS			

Rédaction et Expédition
 BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

LES ÉLECTIONS DU TESSIN INFÉRIEUR

DEVANT LE CONSEIL NATIONAL

IV

M. Grand a pris la parole, comme rapporteur français de la minorité de la commission. Celle-ci a trouvé que ni M. Battaglini ni M. Magatti n'étaient élus. Si le gouvernement tessinois a déclaré le contraire, il n'y a pas de sa faute; il s'est basé sur les protocoles des communes, tandis que la commission a examiné les bulletins arrivés scellés et qui n'ont pas été vus par le gouvernement. En ce qui concerne l'enquête, la minorité trouve qu'une telle mesure aurait un caractère vexatoire; elle ne pourrait arriver à un résultat positif que par la violation du secret du vote; par conséquent il y aurait aussi violation de l'article 8 de la Constitution.

Le gouvernement tessinois a consulté le Conseil fédéral; il a agi suivant les ordres reçus de celui-ci et a fait ce que la loi lui ordonnait. La situation politique dans le Tessin est mauvaise. Les esprits sont surexcités et une descente de la commission produirait toute autre chose que l'apaisement. Dans l'intérêt du repos et de la paix dans ce canton, l'Assemblée doit déclarer que les deux candidats ne sont pas élus, et ne pas réclamer d'enquête.

M. Pedrazzini, président du conseil exécutif du Tessin, prit la parole immédiatement après les rapporteurs de la commission. Prenant texte des déclarations de M. le conseiller fédéral Bavier qui, lors de la discussion de la loi sur les arrondissements fédéraux, avait prétendu couper court, par la création d'un nouvel arrondissement tessinois, aux recours qui arrivaient continuellement du Tessin, il a montré combien M. Bavier avait été mauvais prophète. L'arrondissement artificiel a été décrété malgré tous les avertissements, mais les recours sont néanmoins venus par centaines et l'état actuel est pire que le précédent. On a voulu établir un arrondissement contraire à la géographie et aux intérêts des électeurs, et maintenant on se trouve au milieu des embarras. Les Chambres suisses se sont laissé diriger par

des illusions, et le Conseil national, tout particulièrement intéressé dans cette affaire, moissonne maintenant ce qu'il a semé.

L'orateur a protesté, comme représentant du gouvernement tessinois, contre l'assertion que le Conseil exécutif serait responsable des abus et des malentendus qui se sont révélés le 30 octobre. Il a démontré avec beaucoup de force et d'habileté que la Loi fédérale sur les élections, et notamment les articles 2, 3, 4 et 5 de cette loi, sont la cause de tous les abus signalés. Ces quatre articles sont en effet les plus obscurs qui aient jamais existé dans une loi; on les lit et on les relit, sans jamais arriver à découvrir ce que c'est que le séjour, l'établissement, le domicile, moins encore le délai dans lequel l'un commence et l'autre finit. Le gouvernement tessinois avait d'ailleurs, à plusieurs reprises, demandé des directions au Conseil fédéral; mais celui-ci n'a pas été non plus en état de donner une interprétation claire et nette pour dissiper tous les malentendus.

Le seul résultat que le gouvernement tessinois a pu obtenir à la suite d'une longue correspondance, c'est d'acquiescer à la conviction que la Loi fédérale sur les élections est si peu claire que le Conseil fédéral ne sait lui-même pas la comprendre, et que le gouvernement tessinois est aussi incompetent que le Conseil fédéral à trancher les questions qui ont rapport à l'application de cette loi.

Elle dit que tout citoyen suisse peut prendre part à une élection ou votation fédérale dans le domicile où il se trouve au moment de l'élection, supposé que ce citoyen ait été inscrit dans le registre électoral trois jours avant le jour de la votation ou de l'élection. Mais comme le Conseil fédéral lui-même ne peut se prononcer sur cette expression de domicile, il est évident que la loi n'est pas claire et, s'il y a des motifs de regretter ce qui s'est passé le 30 octobre dans le Tessin, on doit encore regretter davantage que les Chambres suisses n'aient jamais été capables de faire une loi claire et précise.

Quant au recours des radicaux, l'orateur observe qu'il ne peut être pris en considération puisqu'il est daté du 30 novembre, tandis que toutes les réclamations contre une élection doivent se faire dans le délai

de six jours. Une enquête faite d'après les propositions de la majorité de la commission n'aboutira en tout cas pas au résultat désiré par les radicaux; car il est absolument impossible de savoir si les 219 Kroumirs ont ou non voté pour MM. Magatti et Spinelli. M. Philippin, en désaccord sur ce point avec M. Brunner, est d'avis que le secret de vote ne peut en tout cas pas être violé.

Mais comment veut-on alors parvenir à savoir comment certains électeurs ont voté, si l'on n'ose ou si l'on ne peut pas violer le secret du vote? Et puisque une enquête est en même temps en contradiction avec tous les usages parlementaires, puisque le Conseil national n'a pas non plus le droit de se substituer à un juge instructeur extraordinaire, le Conseil national doit voter la proposition de la minorité tendant à la nullité des deux élections. Une enquête sera d'ailleurs d'autant plus difficile que l'émigration régulière des ouvriers tessinois aura commencé avant que les commissaires fédéraux aient pu compléter leurs travaux. L'orateur, en finissant, déclare qu'il n'insistera pas sur cette marque de défiance injustifiée qu'on est sur le point de donner à un canton confédéré.

L'Ollner Tagblatt appuie fortement cette idée; elle dit à ce sujet que son exécution formerait certainement le plus digne souvenir du « Frère Nicolas. »

Appenzell (Rh.-Ext.)

Un jeune compositeur et musicien appenzellois, M. Ernest Alder, d'Hérisau, a fait jouer à Paris, devant un auditoire de plus de 2000 personnes sa nouvelle composition intitulée *Gloria Victis* (Gloire aux vaincus). Ce morceau a été exécuté par un orchestre de 180 artistes. Tous les journaux parisiens parlent dans les termes les plus flatteurs de notre compatriote et de son œuvre.

M. Alder a composé, en outre, en collaboration avec le célèbre Gounod, un trio pour piano, violon et violoncelle.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris

Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 31 décembre.

On assure que M. Gambetta se montre un peu ému des protestations auxquelles donne lieu dans le monde, républicain, la présence du général de Miribel au ministère de la guerre. Il en serait à se demander s'il ne doit pas le remplacer par un autre officier. Dans ce cas M. de Miribel serait remplacé à la tête d'une division.

D'après l'accueil fait, hier, à la candidature du commandant Labordère à la réunion des députés sénatoriaux, cette candidature semble avoir quelques chances de succès. On sait que le commandant n'était pas présent. Il paraît que l'autorisation de venir à Paris ne lui avait pas été accordée, mais les promoteurs de cette candidature affirmaient que, mardi prochain, il serait présent.

Quant à la candidature de M. Barodet, elle a été accueillie avec une certaine froideur, ainsi que celle de M. Engelhardt.

On a remarqué que, parmi les sénateurs sortants qui se sont fait entendre avant-hier à la réunion des députés sénatoriaux, il ne s'en est pas trouvé un seul pour défendre l'existence de l'assemblée dont il faisait par-

NOUVELLES SUISSES

GOTHARD. — La collaudation du grand tunnel s'est effectuée jeudi par les techniciens et a duré de 9 1/2 à 11 heures. Le résultat a été complètement favorable. Samedi, 31 décembre, la poste a franchi pour la dernière fois la montagne. La direction des postes a décidé de donner des gratifications au personnel dont le service vient de cesser.

Soleure

Pendant le banquet auquel participaient les autorités d'Olten à l'occasion de l'anniversaire du 22 décembre, le syndic Christen a proposé de conserver le souvenir de cette journée par une fondation quelconque d'utilité publique, par exemple un fonds pour les stipendiés des établissements supérieurs d'instruction, en particulier pour l'encouragement à l'étude de l'histoire nationale.

rendre maintenant, je finirai, qui sait? par la trouver peut-être.

— Permettez-moi de vous demander encore une fois, chère cousine, si votre résolution est définitivement arrêtée à cet égard. Je ne puis croire que vous agissiez sagement en songeant à changer votre genre de vie, à abjurer la foi dans laquelle vous avez été élevée, et à vous confiner, pour toute votre vie, dans la solitude d'un couvent.

— Oh! ne cherchez pas à ébranler ma résolution, mon bon Guy. La solitude et la prière, voilà mon dernier espoir... Et j'ai à vous parler d'une chose au sujet de laquelle vous ne me contrarieriez point, sans doute. Dans l'isolement où j'ai vécu, dans la retraite où je vais vivre, qu'ai-je à faire de cette fortune que mon père et mon oncle m'ont laissée? Vous êtes mon seul ami, mon dieu et mon parent; acceptez donc ces châteaux, ces domaines, je vous prie.

— Non, Blanche, cela me serait impossible... Songez que vous me faites injure, cousine, en insistant.

— Aussi n'est-ce point à vous que par testament j'ai légué tous ces biens. C'est à votre future femme, car vous vous mariez, j'espère... Si, dans dix ans d'ici, vous viviez toujours seul, ce serait à vous que reviendrait définitivement la possession de toute cette fortune... Maintenant, mon bon cousin, mettons-nous en route, n'est-ce pas? Il me tarde d'arriver avant la nuit, d'aller revoir sa chère tombe... Ce sera la dernière fois, songez-y, puisque je présente je vais partir, puisque je ne reviendrai plus.

En parlant ainsi, avec l'aide de son cousin,

Blanche se mettait en selle. Puis, tous deux suivis du vieil écuyer de Guy, partaient d'un pas rapide, gagnant la route qui, côtoyant le domaine et les bois de La Grange, tournait vers l'est jusqu'à l'approche des limites du comté.

Ce fut vers le coucher du soleil qu'ils virent enfin se dresser au-dessus de l'épaisse verdure des bois et des grands chênes de l'avenue, les hautes tours grises du vieux castel où leurs amis perdus avaient autrefois partagé avec eux leurs espoirs, leurs travaux, leurs rêves et leurs joies d'enfants. A l'aspect de ces vieux murs tant aimés, de ce parc désormais silencieux et sombre, Blanche pâlit visiblement et se sentit faiblir. Le souvenir des joies passées, la poignante amertume des regrets, de la désolation présente l'accablèrent sans qu'elle se sentit la force de lutter. A bout de courage et de résolution, elle ferma les yeux, chancela sur sa selle, et son cousin se hâtant de venir à son aide, la reçut dans ses bras, et l'assit à l'ombre d'un chêne, sur un frais tapis de gazon.

Tout près de là, à la fontaine qui murmurait dans l'herbe, à l'ombre des buissons, il trouva son mouchoir, revint baigner le front de la pauvre jeune fille, réchauffa entre les siennes ses mains glacées que soulevaient ses sanglots comprimés à demi. Puis, lorsqu'il la vit plus calme, en lui offrant son bras pour passer avec elle sous les chênes de l'avenue, il lui prit que, depuis la mort du comte de Montemar, des lettres patentes de la reine lui avaient octroyé en don le château de La Grange, qu'il s'efforçait de maintenir dans le meilleur état possible, afin de le remettre à Amy, si elle reparaissait un jour. En

55 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

JOURS SANGLANTS

IMITÉ DE L'ANGLAIS

PAR

ETIENNE MARCEL

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE XXXIV

AU RETOUR

Mais, avant de l'y conduire, son cousin l'arrêta un moment, lui demandant d'un air soucieux : — Ma cousine, avez-vous bien réfléchi? Etes-vous bien résolue? Ne vous repentirez-vous point quelque jour de cette grave résolution que vous prenez, et dans laquelle, puisque vous le voulez absolument, je suis heureux de pouvoir vous servir?

— Non, Guy, reprit-elle, d'une voix troublée par les pleurs. J'ai souffert, j'ai vécu, je n'ai plus rien désormais à demander au monde. Mon bon cousin, cette démarche définitive, dans laquelle vous voulez bien m'aider, n'est plus que le dernier acte d'une existence brisée.

— Ma pauvre Blanche, reprit le jeune homme d'un ton de tendre et profonde pitié, vous parlez ainsi parce que votre douleur est encore bien récente, bien cruelle. Mais songez pourtant que vous êtes bien jeune encore. Pensez-y, chère cousine, vous n'avez pas vingt ans. L'avenir peut vous réserver tant de dédommagements, tant de consolations encore.

— Oh! non, mon bon Guy. Inutile de me parler ainsi : tout est fini pour moi : il est trop tard. Mais dites-moi plutôt, n'avez-vous pas reçu enfin quelques nouvelles d'Amy? Que ce long silence est étrange! Que peut-elle être devenue?

— Hélas! hélas! je n'ai rien appris, rien découvert, répliqua le jeune homme avec un long soupir. Depuis le jour où, cédant aux instances de mon oncle à son lit de mort, la reine a ordonné de me rendre à la liberté, j'ai fait de vaines recherches dans le comté de Dorset, à Londres et dans les districts environnants, et je n'ai pu obtenir nuls renseignements, nulles lumières concernant le destin de cette enfant chérie.

— Elle est sans doute partie pour la France après la mort de ses frères, répondit Blanche, après avoir un instant réfléchi. Plusieurs membres de sa famille l'y avaient déjà précédée; ce n'était donc point pour elle une terre étrangère que ce beau pays français... Et moi qui vais m'y

tie. M. de Freycinet s'est soigneusement abstenu de traiter cette question.

Dans l'entourage de M. Gambetta on a résolu d'affecter la plus complète indifférence à l'égard de la candidature Labordère. Tout au plus a-t-on autorisé la presse officieuse à exprimer le regret qu'on ait transformé la candidature « d'un soldat dévoué à la constitution » en manifestation socialiste et révolutionnaire. On pense que cette tactique du *laissez faire* portera à la candidature inventée par M. Talandier un coup mortel ; tandis que tout acte d'opposition ou de répression à l'égard de l'officier indiscipliné, aurait passionné la lutte. On espère que cette candidature échouera et on se réserve, aussitôt après, de faire payer à l'imprudent et ambitieux commandant la faute qu'il vient de commettre.

Dans le monde opportuniste on se félicite, paraît-il, du vice de forme qui a permis d'enterrer le procès de Challemel-Lacour contre Rochefort. On se demandait avec inquiétude, en effet, dans les cercles officiels, quelle serait la situation de notre ambassadeur à Londres, si par défaut de preuves concluantes à la diffamation personnelle, M. Challemel-Lacour était vaincu dans cette triste affaire.

La liquidation mensuelle a commencé aujourd'hui par la réponse des primes. Le début de la Bourse a témoigné d'une certaine fermeté, bien que le taux des reports se maintienne très élevé. Les actions de la Banque romaine sont l'objet de beaucoup de faveurs de la part des capitalistes. Elles se traitent en ce moment aux environs de 770 fr. La Banque de Lyon et de la Loire donne lieu à des transactions actives. Tout porte à croire que le mois de janvier sera signalé par l'éclosion de plusieurs affaires nouvelles.

Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 27 décembre.

Le récent discours adressé par le Souverain-Pontife au Sacré-Colège des cardinaux révèle l'extrême gravité d'une situation que Léon XIII a déclarée « de plus en plus intolérable », et il prouve en même temps que le Saint-Siège est informé de ce qui se prépare en Europe pour amener une solution de la question romaine.

D'autre part, le réveil de cette question continue de préoccuper les libéraux italiens. Jeudi dernier, à la Chambre, au moment où les députés allaient prendre leurs vacances, le bruit s'est répandu tout à coup que le Pape était parti ou qu'il allait partir. L'émoi a été grand dans les couloirs de la Chambre, et, bien que M. Depretis et son collègue Mancini aient démenti ce bruit, on a continué de s'en occuper, surtout pour faire surveiller de plus près les abords du Vatican. De fait, des mesures spéciales de police ont été prises dans ce but, afin que le départ du Pape, à supposer qu'il se réalise, ne puisse pas s'effectuer à l'insu du gouvernement italien. Mais à ces mesures qui trahissent d'elles-mêmes la gravité de la situation et les alarmes qu'elle inspire, il faut opposer la surveillance de plus en plus manifeste que les puissances font exercer à Rome et qui est le premier indice

attendant, dans l'âme Ursule et le vieux bailli continuaient à y faire leur résidence, et s'empressaient d'accueillir, avec toute leur prévenance ordinaire, la noble voyageuse si elle jugeait à propos de venir les visiter.

Mais ce n'était pas vers le château, et il le savait bien, que se dirigeaient des Labord les pas de la pauvre Blanche. Aussi, lorsqu'il vit ses yeux mouillés de larmes s'arrêter, par delà les branches, sur la flèche aigüe de la chapelle sépulcrale, il attacha sur elle un regard triste et affectueux, lui pressa doucement la main, murmura : « Ma pauvre Blanche ! » et la conduisit à travers le bois jusqu'au petit édifice brun et démantelé.

Ils en trouvèrent la porte ouverte. Sans doute la vieille Ursule avait, le matin même, rendu visite à ses chères tombes, et Blanche, se tournant vers son cousin avec une expression suppliante, le pria de la laisser seule dire son adieu suprême à l'ami qu'elle pleurait toujours.

— Je suis calme, Guy, vous le voyez, dit-elle, et dans quelques instants, je serai plus calme encore, car je veux rassembler en moi-même, ainsi qu'il l'aurait désiré, toute ma résignation, toute ma foi, tout mon courage, pour m'approcher de lui... Quand je serai avec lui et avec Dieu, n'est-ce pas, mon bon Guy, que vous serez tranquille ?

Le jeune homme ne pouvait résister à d'aussi touchantes sollicitations. S'arrêtant, les bras croisés auprès du seuil, adossé à la muraille, il la laissa passer et attendit quelques instants pour voir si elle conserverait le sang-froid dont

d'une intervention en faveur de la Papauté.

Le *Diritto*, organe officieux du ministère Depretis, vient de publier une correspondance de Berlin où il est dit en propres termes que « si le gouvernement italien ne se hâte pas de donner à la question romaine une solution satisfaisante, il sera prévenu par l'intervention étrangère. »

Le *Popolo romano*, qui est aussi un organe officieux et personnel de M. Depretis, reconnaît que « la loi des garanties telle qu'elle est pourrait bien ne plus suffire pour garantir l'indépendance du Pontife et pour tranquilliser les catholiques. » Ce journal propose, il est vrai, pour tout remède une révision et, au besoin, une ampliation de cette loi. Mais le jour où l'on y toucherait, on s'apercevrait bientôt que la loi des garanties est défectueuse, insuffisante de sa nature, par son essence même, en tant qu'elle assujettit le Pape à des concessions humiliantes et instables, d'ailleurs, parce qu'elles dépendent toujours en dernier ressort de ceux qui les ont faites.

On pourrait concevoir en un certain sens, — quoique toujours défectueuse, — une loi des garanties internationale sanctionnée et surveillée par les puissances. Mais alors cette surveillance jalouse serait la ruine de l'Italie qui, dans son intérêt même, devrait chercher une autre solution.

On a également remarqué un article que la *Gazzetta d'Italia*, de Florence, consacre à la brochure *Il Papa e l'Italia*, déjà connue de vos lecteurs. « En lisant cette brochure, dit la *Gazzetta*, le doute nous est venu qu'elle a été publiée avec le consentement et, peut-être, avec le conseil du Pape. Quel qu'en soit l'auteur, il faut avouer que c'est un écrivain à l'esprit cultivé dont les argumentations sont habiles et dont le style est élégant et facile ; quoique cléricale, il n'a perdu ni le bon sens, ni la modération, ni le calme nécessaires chez celui qui veut être écouté. Ce sont là de sérieuses raisons pour prendre en considération cette brochure ; et si, par hasard, le Pape n'était pas étranger à ce livre, ce serait une raison de plus pour y regarder de près, car cela prouverait que le Pape tend à mettre fin à un état de choses déplorable. » Plus loin, le même journal fait cet autre aveu important : « Nous ferons grâce à l'auteur de ce qu'il dit du plébiscite, et nous reconnaitrons avec lui que c'est une forme sans substance et un argument d'une signification douteuse. »

Ainsi la meilleure solution serait bien celle qui est conseillée par la brochure : *Il Papa e l'Italia*, savoir la réconciliation du Pape avec l'Italie, non point sur la base des faits accomplis, mais sur le terrain des restitutions nécessaires.

A ce propos, l'*Unità cattolica* a invité les catholiques d'Italie, à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel-An, à envoyer : les hommes au roi Humbert et les femmes à la reine Marguerite, soit sous forme de dépêche, soit simplement sur des cartes de visite, l'expression de leurs vœux dans les termes suivants : « Majesté ! bonnes fêtes et prompt réconciliation avec le Pape. » Il est à espérer que cette légitime manifestation des sentiments des catholiques n'aura pas à subir le sort qui a été réservé à la dépêche qu'un illustre avocat d'Oristano, M. Pischedda, voulait transmettre au Pape, le 8 décembre, et qui a été refusée par le bureau télégraphique, ainsi que l'a rapporté l'*Unità cattolica*. Ce même journal vient

elle avait fait preuve, ou s'il devrait se rendre près d'elle pour lui porter secours.

Mais tout demeura silencieux à l'intérieur de la chapelle. Le bruit des pas de Blanche sur les dalles humides fut le seul qui éveilla les échos de la voûte abandonnée. Et Guy, voyant que sa présence était par conséquent inutile, s'éloigna doucement pour aller revoir encore le petit appartement, le verdoyant parterre qui étaient à tout jamais consacrés, dans sa mémoire, par le cher souvenir d'Amy.

Dans le vaste jardin, qu'il traversa d'abord, tout parlait à ses yeux, hélas ! d'abandon, de mort ou d'absence. De hautes herbes aux graines folles avaient envahi les parterres, effacé les sentiers tournants ; les arbres étendaient çà et là, au-dessus des allées, leurs branches encore fleuries, que nulle main ne taillait plus ; les rosiers, les oeillets, les lys penchaient leurs tiges languissantes au bord du chemin couvert de sable desséché, ou bien ouvraient péniblement leurs corolles dans l'herbe. Le jet d'eau ne jaillissait plus au soleil sous les branches, la fontaine ne faisait plus entendre son frais et doux murmure, et les rares oiseaux qui restaient dans la volière, semblaient même avoir perdu en partie l'éclat de leurs couleurs et leur folâtre gaîté.

Le jeune homme détourna la tête en soupirant, se hâta d'atteindre la maison, de traverser la terrasse, et s'arrêta enfin devant la porte vitrée de la chambre basse où, veillant ou rêvant, il avait eu, l'année précédente, cette dernière entrevue avec Amy.

Alors, à sa grande surprise, il vit que cette

d'appeler l'attention sur deux faits analogues, savoir : sur la transmission au Pape d'une dépêche qui ne portait pas de signature et à laquelle le Pape n'a pu répondre, bien que la signature eût été apposée certainement sur l'original du télégramme, et sur une dépêche qui, transmise par le cardinal Jacobini, au nom du Pape, n'est point parvenue à destination, bien que le destinataire, qui attendait la réponse de Sa Sainteté, se soit présenté au bureau télégraphique pour retirer ladite dépêche.

Dans le concert de préoccupations et d'alarmes qui se manifestent parmi les libéraux italiens, il y a les menaces proférées par le parti radical.

« *All'erte, s'erie la Lega della Democrazia*. Nous ne croyons pas, dit ce journal, qu'il puisse exister un ministère italien qui oserait proposer la cession de Rome à la Papauté, s'il existait, il serait pris à coups de pierres... Mais il ne faut pas s'endormir quand l'ennemi est dans la citadelle, et il s'agit d'en finir une fois pour toutes. » Dans d'autres articles du même journal, il est question de « faire sauter le Vatican et Rome plutôt que de céder au Pape un pouce de terrain. » D'égaies menaces, cela va de soi, sont dirigées contre la monarchie que les journaux républicains accusent de « pactiser avec la Papauté », et, en même temps, ces journaux disent ouvertement au Pape qu'il ferait bien de quitter Rome, car ils savent que ce serait alors pour eux un moment propice pour exécuter leurs projets anarchiques, au milieu des complications qui ne manqueraient pas de surgir.

C'est sans doute pour déjouer ces projets que M. Depretis vient de faire déclarer à la dernière heure par son organe le *Popolo romano* qu'il n'est pas possible d'admettre une discussion quelconque sur le terrain de la restauration du pouvoir temporel. « Le gouvernement italien, dit le *Popolo romano*, déclinerait toute négociation dans ce but, alors même que, par une hypothèse inadmissible, il y serait invité par une démarche diplomatique de la part de certaines puissances. » Le même journal, renouvelant l'erreur de la fameuse circulaire Mancini, assure que « la liberté et l'indépendance du Pontife romain est essentiellement et exclusivement une question d'ordre intérieur et qu'elle ne saurait être l'objet de négociations diplomatiques. » Mais ces déclarations officielles du *Popolo romano* sont contredites par celles d'un autre organe officieux, le *Diritto*. « Il y a danger, dit ce journal, de voir les puissances nous proposer une solution préjudiciable aux intérêts de l'Italie... »

« Bref, ou la solution sera étudiée de concert avec l'Italie, ou elle sera dirigée contre elle. Il serait temps de la comprendre une bonne fois... Ou tout compromettre, ou tout gagner : il n'y a que cette alternative, et pas n'est besoin d'être un homme d'Etat comme Cavour pour voir et prendre résolument, s'il en est temps encore, la voie que nous impose l'appréciation la plus élémentaire de notre intérêt. »

Cette contradiction des deux journaux officieux peut s'expliquer par le fait du double péril qui menace l'Italie, à l'intérieur et à l'étranger. Elle s'explique aussi par la composition même du ministère Depretis. En effet, une feuille libérale de Turin, le *Risorgimento*, fait observer qu'« on ne saurait avoir aucune confiance en un ministère dans lequel siègent Mancini et Zaara-

delli, les deux opposants les plus acharnés de la loi des garanties, pendant qu'auprès d'eux figure le ministre Berti qui a fermement défendu cette loi, la trouvant même insuffisante dans l'intérêt de la religion et pour le libre exercice du pouvoir spirituel. »

D'autres contradictions se manifestent au sein du cabinet Depretis. Ainsi, après que le ministère avait soutenu devant la Chambre le projet de loi sur la réforme électorale, il a dû se résigner à voir ce même projet essentiellement modifié par le Sénat en un sens conservateur. On assure de bonne source que ces modifications ont été voulues par M. Depretis en personne qui, à la Chambre, a fait mine de soutenir le projet primitif, parce qu'ainsi le voulaient ses collègues Mancini et Zanardelli et avec eux tout le parti radical qui les soutient, tandis qu'au Sénat M. Depretis a fait demander le scrutin secret qui a permis à plusieurs sénateurs ministériels de voter contre le projet adopté par la Chambre. Il est certain que si le président du conseil l'avait voulu, les moyens ne lui eussent pas manqué de rallier au Sénat une majorité suffisante en faveur du projet primitif ; mais, cédant aux sollicitations du roi Humbert, M. Depretis a consenti à faire modifier ce projet et à essayer ainsi de mettre un frein à l'audace du parti radical qui comptait beaucoup sur les élections futures, le jour où elles eussent été accomplies d'après la réforme volée par la Chambre.

Dans tous les cas, ce n'est là qu'un expédient qui achève de prouver le manque de cohésion du programme ministériel et qui menace de faire surgir un conflit entre la Chambre et le Sénat.

M. le Dr Busch, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères de Berlin, venu dernièrement à Rome pour continuer auprès de S. Em. le cardinal Jacobini les négociations entreprises par M. Schözer, a eu effectivement plusieurs conférences avec le cardinal secrétaire d'Etat. Il y a tout lieu de croire que les résultats en ont été satisfaisants, et l'on en donne pour indice l'accord qui a pu se conclure relativement au choix des nouveaux titulaires pour des sièges épiscopaux encore vacants en Allemagne. A la suite de ces conférences, M. le Dr Busch a quitté Rome pour retourner directement à Berlin.

En même temps est entré à Rome S. Em. le cardinal Gustave-Adolphe de Hohenlohe qui a été aussitôt reçu en audience particulière par le Souverain-Pontife et chez le cardinal secrétaire d'Etat. L'Eme de Hohenlohe qui, pendant son séjour à Berlin et à Vienne, a vu les personnages politiques les plus importants de l'Allemagne et de l'Autriche, a apporté de précieux renseignements sur les tendances conservatrices qui se manifestent dans les hautes sphères gouvernementales de ces deux empires.

Relativement aux négociations avec l'Allemagne, on s'attend ici à quelque acte conciliant que le Saint-Père accomplirait pour faciliter la conclusion de la paix sérieuse et durable qu'il a toujours désirée, — par exemple l'envoi d'un représentant spécial auprès de la cour de Berlin.

Notre Très-Saint-Père le Pape qui, à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel-An, a déjà reçu les hommages et les souhaits du Sacré-Colège des cardinaux, des différents collèges de la prélature, des officiers des divers corps de gardes du Vatican, etc., admettra demain et les deux jours suivants en audiences particulières et distinctes les ambassadeurs et les ministres du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège. La première de ces audiences sera accordée à S. Exc. M. le comte Paar, ambassadeur d'Autriche-Hongrie et doyen du corps diplomatique.

FRANCE

La candidature sénatoriale aux élections du 8 janvier prochain avait été offerte à M. de Freycinet dans trois départements ; il l'a acceptée dans deux seulement et l'a posée lui-même dans la Seine, ce qui fait qu'à l'heure actuelle il est candidat à Paris, à Montauban et dans l'Ariège. C'est même à l'acceptation de la candidature dans ce dernier département que nous devons de connaître d'une façon précise les opinions de M. de Freycinet sur les graves questions à l'ordre du jour des préoccupations de son parti.

A la réunion plénière des électeurs sénatoriaux de la Seine, M. de Freycinet n'ayant pas eu à adhérer à un programme nettement défini, a pu se livrer à des déclarations

(A suivre.)

générales, vagues, tour à tour applaudies par les modérés et les intransigeants.

La situation que lui a faite à Montauban sont passés ministériel, et surtout la présence à la tête de la préfecture de Tarn et Garonne de son neveu, a pu le dispenser d'y formuler un programme.

Mais la commission des délégués ariégeois, qui est venue jeudi dernier lui offrir la candidature dans l'Ariège, lui a soumis en même temps le programme auquel elle lui a imposé l'obligation de souscrire.

M. de Freycinet ayant accepté la candidature et donné son adhésion au programme présenté, nous sommes désormais édifiés sur son opinion au sujet des questions importantes qui agitent le parti républicain.

Ainsi nous savons qu'il est pour la révision sans épithètes et sans phrases; il est aussi pour la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, le service obligatoire pour tous, la réforme de l'instruction et le maintien des décrets.

Faut-il s'étonner après cela que M. de Freycinet ait été applaudi au pavillon de Flore par M. Clémenceau ?

M. Hérold, sénateur, préfet de la Seine, est mort le 1^{er} janvier, à six heures du matin.

M. Hérold était le fils du célèbre compositeur auquel on doit le *Pré aux Clercs* et *Zampa*. Il fit de brillantes études de droit, fut reçu docteur et s'inscrivit au barreau de Paris, au mois de novembre 1849. Tout en plaçant au Palais, M. Hérold se préparait alors à la carrière du professorat.

Après le rétablissement de l'empire, il refusa l'offre qui lui fut faite d'une chaire de droit romain à la Faculté de Rennes, et se consacra à l'exercice de sa profession d'avocat.

M. Hérold prit une part active à l'opposition légale contre le gouvernement impérial. Il fut compris dans le procès des Treize, intenté, en 1863, aux membres d'un Comité électoral, procès qui eut un grand retentissement et qui se termina par la condamnation des prévenus à 500 fr. d'amende.

Il accepta, aux élections de 1869, la candidature à Annonay (Ardèche), et obtint, au second tour, 12,385 voix contre 18,000 que réunissait le candidat officiel.

Au 4 septembre, M. Hérold fut nommé secrétaire du gouvernement de la Défense nationale et secrétaire général du ministère de la marine.

Le 1^{er} février 1871, il fut nommé ministre de l'intérieur par intérim et présida, en cette qualité, aux élections générales du 8 février. Pendant qu'il était retenu à Paris par ses fonctions ministérielles, il obtint dans l'Ardèche, sans s'être porté candidat, 30,000 voix et plusieurs milliers de suffrages à Paris.

M. Hérold qui, aux élections législatives de juillet 1871, avait obtenu à Paris 67 mille 144 voix sans être élu, fut nommé au mois de novembre 1872 conseiller municipal de Paris. Il fut choisi comme vice-président du conseil au mois de mai 1873, et réélu au commencement de 1875.

M. Hérold fut nommé sénateur de la Seine aux élections de janvier 1876, au premier tour, le troisième sur cinq, par 105 voix sur 216 électeurs. Il siégeait à la gauche républicaine du Sénat. Il a attaché son nom à toutes les mesures prises à Paris contre les maisons d'enseignement congréganistes.

ITALIE

Nous recevons la dépêche suivante, qui nous fait connaître la fureur des sectes révolutionnaires d'Italie en présence des préoccupations qui dominent en ce moment le monde politique dans l'Europe entière :

Dans un article intitulé *Un dernier mot*, la *Riforma* dit que le Pape doit parfaitement savoir que s'il réussissait à ébranler l'Europe contre l'Italie, elle succomberait sous le nombre de ses ennemis; avant que Rome ne fût cédée, il ne resterait plus un prêtre dans la ville, plus une pierre au Vatican.

Ce journal ajouta que la moindre intervention, la moindre observation provoqueraient des mesures qui pourraient pousser l'Italie à la suppression de la Papauté.

Diritto publie un article aussi menaçant, quoique les termes en en soient voilés.

Le *Figaro* annonce dans les termes suivants la mort de M. le comte Conestabile :

« Une nouvelle qui impressionnera dououreusement la haute société parisienne et la presse catholique nous arrive de Rome.

« Le comte Charles Conestabile, ancien

rédauteur de la *Défense*, qui venait de fonder à Rome, avec le marquis de Bavière, un journal rédigé en français, le *Journal de Rome*, qu'on peut considérer comme l'organe attiré du Vatican, est mort subitement hier matin. Il n'avait que vingt-neuf ans et s'était marié il y a peu de temps.

« Le comte Conestabile, bien qu'italien (il était issu d'une illustre famille de Pérouse), aimait la France, où il avait été élevé. Mgr Dupanloup l'avait compté parmi les plus brillants élèves de son petit séminaire de la Chapelle, et le jeune écrivain n'avait ni trompé les espérances, ni renié les croyances de son maître illustre et vénéré.

« Qu'il nous soit permis d'avouer, maintenant que cette main loyale est inerte, que cette plume brillante est brisée par la mort, que nous comptions le comte Conestabile parmi nos collaborateurs. Il était l'auteur des articles remarquables et remarquables qui ont paru dans le *Figaro* sous la signature *l'Inmominato*.

AUTRICHE-HONGRE

Nous avons été mal renseignés en annonçant que la collecte pour les familles des victimes de l'incendie du Ring-Théâtre, avait porté 200,000 florins. C'est deux millions de florins que les quêteurs ont fourni jusqu'ici, et elles continuent leur mission.

ALLEMAGNE

Voici quelques détails sur la petite ville de Fulda, où quelques journaux ont dit récemment que se retirerait le Saint-Père, s'il quittait Rome :

La petite ville de Fulda est située en Prusse, sur la rivière de Fulde, dans une riante contrée, à 85 kilomètres de Cassel, sur la route de Francfort-sur-le-Mein à Eisenach.

Elle compte environ 10,000 habitants, dont 2,000 sont protestants.

C'est le siège d'un évêché catholique, autrefois princier.

On y remarque le palais de l'Electeur, devant lequel s'élève la statue en bronze de Boniface, et la cathédrale où reposent les restes de saint Boniface, l'auteur des *Lectures* et *Homélies*, qui sacra Pépin-le-Bref, évangélisa la Thuringe, la Hesse, la Saxe, la Frise, convertit les Bavares, et reçut le martyre près d'Utrecht, en 755, avec 58 de ses compagnons.

La cathédrale de Fulda a été rebâtie pour la quatrième fois au siècle dernier (1704 à 1712) sur le modèle de l'église de Saint-Pierre de Rome.

Sa longueur est de 105 mètres, sa largeur de 66 mètres, elle est surmontée de deux tours de soixante mètres de hauteur et d'un dôme.

Au pilier qui se trouve à côté de l'entrée est, on voit la figure de Charlemagne, provenant de la basilique qui a précédé l'édifice actuel.

De la première église, il ne reste que la crypte ou chapelle de Saint-Boniface.

Ce saint est enterré au-dessous de l'autel de cette chapelle.

La célèbre abbaye de Fulda, dont les princes abbés se qualifiaient de primats, avait en effet, depuis 968, la primature sur toutes les abbayes de France et d'Allemagne; à dater de l'empereur Charles IV, les abbés de Fulda furent de droit archichanceliers de l'Empire.

Elevée en 1752 au rang d'évêché relevant directement de l'empereur d'Allemagne, l'abbaye de Fulda fut sécularisée en 1703.

C'est à cette époque que le territoire de l'évêché fut érigé en grand duché et donné d'abord au prince d'Orange Nassau, puis au grand-duc de Francfort, et en 1815 à la Prusse qui le céda à la Hesse.

On visite aux environs de Fulda le jardin de la Faisanderie, château des prince-abbés, le couvent des Franciscains de Frauenberg, et le Calvarienberg où se trouve la fontaine de Saint-Boniface.

La *Gazette de la Croix* du 28 décembre, commentant les intentions qu'on attribue au prince de Bismark à l'égard du Pape, dit que le chancelier voudrait régler la situation du Saint-Siège par voie internationale; mais, ajoute la *Gazette*, cette question forme encore le sujet de pourparlers entre les puissances et tous les articles publiés sur cette affaire par les journaux officieux et officiels ne sont que des ballons d'essai et n'ont de signification que comme tels.

La clôture du Reichstag allemand aura

probablement lieu le 21 janvier. Le Reichstag a encore à discuter le budget en troisième lecture, à voter sur le projet de loi relatif à l'incorporation de Hambourg et le projet de loi tendant à faire un dénombrement de la population allemande d'après les professions.

Le Landtag prussien sera convoqué pour le 14 janvier.

HOLLANDE

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision qui a de l'intérêt spécialement pour les étrangers. Dans un règlement sur l'enrôlement des volontaires pour l'armée coloniale, il interdit l'enrôlement des étrangers ne sachant ni le hollandais, ni l'allemand, et notamment des Français, Wallons, Anglais, à l'exception de ceux qui ont déjà servi dans l'armée hollandaise. Il paraît qu'on a trouvé trop gênant d'avoir à donner aux soldats coloniaux un cours complet de hollandais avant de pouvoir leur inculquer les principes du « tête droite » et du « tête gauche ». Les étrangers ayant quitté leur pays à cause d'un délit politique sont également exclus de l'enrôlement.

RUSSIE

Le *Messageur du gouvernement* annonce que le tumulte survenu à Varsovie le 27 et qui a persisté jusqu'à une heure avancée de la nuit, puis s'est continué le 28, était apaisé le 29. Ce jour-là la ville était calme; dans les faubourgs, il a été fait des tentatives pour piller des boutiques des juifs; mais elles ont été rendues vaines par les mesures de précaution qui avaient été prises.

Les troupes n'ont pas été dans la nécessité de faire usage de leurs armes.

Dans le cours des rixes entre juifs et chrétiens ont été blessés 22 juifs et 24 chrétiens qui ont été transportés à l'hôpital. Un juif a succombé à ses blessures.

Les individus non majeurs qui ont été arrêtés ont été remis entre les mains de leurs parents pour être punis à domicile.

TURQUIE

Une correspondance télégraphique de Constantinople, publiée par le *Times* du 29, dit que la satisfaction provoquée par le résultat de la mission turque à Berlin est loin de diminuer, à la suite des démentis que l'on croit inspirés par le ministère des affaires étrangères de l'Allemagne et qui paraissent avoir pour but d'empêcher une irritation prématurée de l'opinion publique en France. Rien n'a encore transpiré au sujet de la mission à Vienne. Les dépêches confidentielles sont envoyées directement au palais, où elles sont déchiffrées par Raghieb-Bey, l'un des secrétaires particuliers du sultan.

L'agitation systématique parmi les Arabes du nord de l'Afrique continue. Le journal *El Djewab*, qui paraît à Constantinople, est envoyé par grandes quantités d'exemplaires à Tripoli pour être mis en circulation parmi les tribus arabes, et les encourager à la résistance contre les Français.

Si Sa Hautesse, dit un des derniers articles du *Djewab*, n'est pas encore intervenue dans les affaires de la Tunisie, ce n'est pas là une preuve qu'elle n'ait pas l'intention de le faire au printemps prochain, et la France devrait savoir que dix millions de musulmans dans le nord de l'Afrique attendent les ordres du sultan.

L'Allemagne et l'Italie, est-il dit plus loin, prêteront assistance au sultan pour sauvegarder ses droits comme calife. Au mois de mars ou d'avril, les tribus arabes s'uniront dans un mouvement général contre la France et les troupes du sultan, qui se trouvent à Tripoli, leur viendront en aide.

Les articles du *Djewab*, dit le correspondant du *Times*, sont tous signés Selim-Paris-Effendi, qui a été décoré par le sultan, immédiatement après que l'ambassadeur français eut fait de remontrances au sujet de quelques articles de la feuille panislamique. Les idées du *Djewab* sont souvent exprimées par de hauts personnages avant d'être publiées.

ÉTATS-UNIS

D'Asie en Europe, d'Europe en Amérique, c'est toujours de l'Orient à l'Occident que s'opèrent les grandes émigrations. Jamais peut-être ces énormes déplacements d'êtres humains n'ont été aussi considérables que de nos jours. S'ils frappent moins qu'autrefois, c'est qu'ils ont cessé d'être un débordement subit pour devenir une vaste et permanente

infiltration d'un continent à l'autre. Donnons quelques chiffres à ce sujet; c'est le meilleur moyen de prouver que nous n'exagérons pas. Donc l'immigration de l'Europe aux Etats-Unis s'élevait le 11 décembre 1881 à 419,120, et on estime que le 31 du même mois elle atteindra le chiffre de 440,000 individus, hommes ou femmes. Tous ces nouveaux hôtes de la grande république fédérale ont dépensé pour leur transport en chemin de fer à l'intérieur la somme de 2,500,000 dollars, soit 12,500,000 francs et, contrairement à l'habitude de leurs devanciers sur le sol américain, ils se sont surtout dirigés vers les Etats du Sud-Ouest. Ainsi s'accroît la petite « Nouvelle Angleterre ». Elle n'était qu'une étroite lisière de l'Atlantique et maintenant le Pacifique baigne quelques-unes de ses provinces les plus prospères.

CHINE

Une statistique récente établit ainsi la situation de l'Eglise catholique dans l'extrême Orient :

En Chine se trouvent actuellement :
 41 évêques,
 664 prêtres européens,
 559 prêtres chinois,
 34 collèges,
 31 couvents,
 1,092,818 fidèles.
 Le nombre total des protestants n'atteint pas le cinquième de ce chiffre.
 Le journal catholique rédigé par les Jésuites chinois compte des abonnés dans tout l'empire.
 Au Japon, les catholiques comptent :
 3 évêques,
 4 prêtres européens,
 23 religieux,
 80 églises ou chapelles,
 23,909 fidèles.
 Ce nombre est quatre fois supérieur à celui des Japonais convertis par l'or de la Russie.

CANTON DE FRIBOURG

Dans sa séance du 31 décembre, le conseil d'Etat a désigné M. Théraulaz pour remplir les fonctions de vice-président, et a procédé comme suit à la répartition des directions :

Justice et cultes : directeur, M. Weck; suppléant, M. Schaller.
 Instruction publique : directeur, M. Schaller; suppléant, M. Fournier.
 Finances : directeur, M. Menoud; suppléant, M. Aeby.
 Intérieur : directeur, M. Bossy; suppléant, M. Théraulaz.
 Police : directeur, M. Fournier; suppléant, M. Menoud.
 Guerre : directeur, M. Aeby; suppléant, M. Weck.
 Travaux publics : directeur, M. Théraulaz; suppléant, M. Bossy.

La fête populaire du 22 décembre ayant laissé quelque argent disponible, grâce au généreux concours du conseil communal et de quelques souscripteurs, ce boni a été joint à la collecte faite au banquet de la Grenette et a permis d'affecter à une œuvre de charité le montant de 225 fr. Des vêtements d'enfants ont été commandés dans un ouvroir de notre ville, et ils seront mis à la disposition du conseil communal pour être distribués aux enfants des diverses écoles. (Communiqué.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

BERNE, 2 janvier.
 Demain après midi se réunira ici le bureau du Conseil national pour prendre les mesures ultérieures concernant l'enquête parlementaire dans le Tessin.

LONDRES, 2 janvier.
 Les journaux anglais annoncent que les négociations du traité de commerce anglo-français sont rompues par suite du refus de la France de faire des concessions.

BIBLIOGRAPHIE

Le *Chemain de la Vie*, par Jean LANDER. Volume spécialement écrit pour les Bibliothèques de Paroisse et de Famille.
 Il se compose de onze charmantes nouvelles dont voici les titres :

Femmes et Femme. — L'Hermitage de Mademoiselle Rosamé. — Ejet de Neige. — Le Revers de la Médaille. — La Recherche de Judith. — Les Deux Saluts. — Patis-Blanche. — Un homme heureux. — Marnette. — Maître Vandergerthen. — La plus belle des trois Cornues.

M. Ernest Hello, l'éclatant écrivain catholique, a cru digne de lui d'en écrire la Préface. Il s'y exprime ainsi :

« Les histoires que Jean LANDER présente aujourd'hui au public sont pleines de sourires et pleines de larmes. Elles sont gaies et pathétiques, simples et attachantes, intéressantes comme la vie, plus douces qu'elle et plus attendrissantes.

« Elles contiennent les leçons les plus profondes, les enseignements les plus salutaires ; et jamais elles ne semblent faire la leçon à personne....

« L'extrême pureté de ces récits est pour quelque chose dans l'émotion qu'ils provo-

quent. Car la pureté donne la force au sentiment, et Jean LANDER semble avoir le don d'introduire le sentiment pur et fort dans tous les détails de la vie humaine. Pauvre vie humaine. Elle a tant besoin de secours pour être portée légèrement. Eh bien, ses actes les plus insignifiants en apparence prennent sous la plume de Jean Lander, une couleur chaude et attendrissante qui les relève et les adoucit. »

M. Ernest Hello a lu ligne par ligne ces onze Nouvelles, qui font 562 pages du livre, et nulle part son œil catholique n'a aperçu l'ombre d'une phrase ou même d'un seul mot répréhensible. Aussi, conclut-il par une recommandation sans réserve.

« Il n'est personne au monde entre les mains de qui les Nouvelles de Jean Lander ne puissent être mises. Chose rare ! non seulement elle peuvent faire du bien. Grands et petits, savants et ignorants, tous y trouveront cette science utile et délicieuse qui

sort de la bonté et qui produit la bonté. Ceux qui répandront ce livre répandront autour d'eux le parfum d'une bonne action. »

Il nous serait impossible de faire un éloge plus brillant et plus mérité du nouveau livre de Jean LANDER : *Le Chemin de la Vie* ; que beaucoup donc le lisent et le fassent lire.

1 beau volume in-18 Jésus de XI 562 pages, lettres rouges et noires. Prix 3 fr.

Adresser les demandes à M. Henri Tremblay, éditeur, 4, rue Corratier, Genève.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

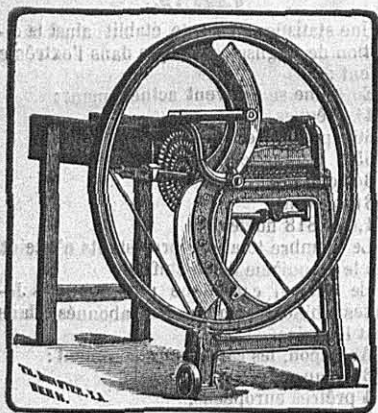
Parmi les liqueurs inventées par les moines il faut citer au premier rang, même avant la chartreuse, la véritable liqueur *bénédictine* composée en 1510 par les bons Pères de l'abbaye de Fécamp.

Depuis trois cent soixante dix ans, les

gourmets valétudinaires, les femmes les personnes affaiblies apprécient ses principes vivifiants, aromatiques et éminemment bien-faisants. Composée avec des plantes saturées de brôme, d'iode, de chlorure de sodium, recueillies juste au moment de la floraison sur les falaises de la Normandie, la véritable *bénédictine*, proclamée essentiellement hygiénique par les sommités médicales, est surtout apéritive et digestive. On ne saurait trop en recommander l'usage quand viennent les froids et les temps brumeux, car cet élixir est un excellent préservatif contre les troubles du sang et de l'estomac. C'est, de plus, un puissant tonique et la liqueur de table la plus appréciée. Son bouquet vous séduit, son arôme vous ravit et stimule l'esprit.

E. DELAROCHE.
(Service de la correspondance de St-Chéron.)

M. SOUSSANS, Rédacteur.



FABRIQUE DE MACHINES AGRICOLES

Erny Gb. Frey C^e

Aux Grand'Places et rue du Temple.

Dès aujourd'hui, on vendra à un prix très réduit, un nouveau système de hache-paille pour 80 fr., 85, et 120 fr. grand volant de 3' 9" dimension.

Garanti un an ; facilité de paiement. Tous acheteurs qui viendront jusqu'à la foire des Trois-Rois auront une fourche à foin américaine à 4 dents ou deux à 2 dents comme cadeau de nouvel-an. (601)

MISES PUBLIQUES

Mercredi, 11 janvier, il sera exposé en mise publique, dans la forêt cantonale du Bois Cornaz, rière Ecuwillens, environ 1000 plantes préparées en bois de sciage et bois de construction. S'adresser, pour voir ces bois, aux forestiers Chavallaz et Galley, à Ecuwillens. Rendez-vous des miseurs, à l'auberge de Posieux, à 40 heures.

C. NAUILLE, Inspecteur forestier.

(639)

En vente à l'Imprimerie catholique :

- Almanach du **Laboureur** et du **Vigneron** Prix 30 cent.
- Almanach de l'**Atelier** » 30 »
- Le **Coin du feu**, almanach illustré » 50 »
- Almanach du **Soldat** » 25 »
- Almanach des **chaumières** » 50 »
- Almanach de l'**ouvrier** » 50 »

PETIT OFFICE DE LA

SAINTE VIERGE

AVEC

OFFICE DES MORTS

Texte latin, accentué, gros caractère elzévir

Précédés d'Avis spirituels pour bien réciter l'office, de rubriques générales et spéciales, d'une étude abrégée sur la manière de lire le latin et suivi de deux méthodes d'oraison, par le R. Père Simon, franciscain.

Un volume in-18 cavalier

- Prix : Reliure demi-basane..... 1 fr. 80
- » Chagrin, tranche rouge, bleue ou dorée..... 3 fr. 50

LE MÊME

PETIT OFFICE DE LA SAINTE VIERGE ET OFFICE DES MORTS

PETITS CARACTÈRES ELZÉVIRS, FORMAT DE POCHE

- Prix : Reliure demi-basane..... 1 fr. 50
- » Chagrin, tranche dorée, rouge ou bleue..... 3 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

LA LYRE CHRÉTIENNE

OU PARAPHRASE, SOUS FORME DE PRIÈRES, DES PSAUMES LES PLUS USTÉS

Par l'auteur de : ALLONS AU CIEL !

Ouvrage approuvé par NN. SS. les évêques de Saint-Brevé et Tréguier, de Coutances et Avranches, de Verdun, du Puy, de Bayonne, de Laval et de Versailles.

Les Psaumes de David sont comme une harpe mystique, suspendue aux murs de la vraie Sion. (Mgr Gerbet.)
En vente à l'Imprimerie catholique pour le prix de 3 fr.

BANQUE SUISSE DES FONDS PUBLICS

Société anonyme au capital de 400,000 francs

7, rue du Stand, GENEVE

Renseignements gratuits sur toutes valeurs. — Ordres de Bourse. (513) (H 8791 X)

BANQUE WECK ET AEBY à Fribourg

Nos conditions pour les dépôts d'espèces sont les suivantes:
4 1/2 0/0 pour dépôts à 5 ans.
4 1/4 0/0 » » à 1 »
3 1/2 0/0 » » à vue.

Nous acceptons comme argent comptant les titres de l'emprunt de 1879 du canton de Fribourg 4 0/0 remboursables le 31 décembre 1881.

Fribourg, le 14 novembre 1881.

(558) WECK et AEBY

BANQUE Cyp. GENDRE & C^{ie}

Rue de Romont à Fribourg DÉPÔTS D'ARGENT

- Remboursables à 2 ans 4 3/4 0/0 l'an
- » 1 an 4 1/2 0/0 »
- » 6 mois 4 1/4 0/0 »
- » 3 mois 4 0/0 »
- » 1 mois 3 3/4 0/0 »
- » vue 3 1/2 0/0 »

Achats et ventes de titres. Encaissement de coupons. Tenue de rentiers. (626)

CASSÉE

A la pinte de Neyruz, le dimanche 15 janvier, les amateurs sont cordialement invités.

Joseph Yerly, peintre. (N° 2)

En vente à l'Imprimerie catholique ALMANACH DE L'ASSOMPTION PRIX : 50 CENT.

Attention !

Les cours d'équitation commenceront le 10 janvier. Les amateurs sont priés de se faire inscrire au manège. (635) J. COTTING, cap.

BOURSE DE GENEVE DU 32 DECEMBRE

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	86 1/4	—	85 1/2	86 1/2	Suisse-Occidentale	195	198	198	200
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—	priviligiées	517	—	523	527
4 0/0 1880	102	—	102	102 1/2	Central-Suisse	525	532	530	533
5 0/0 Italien	90 1/4	90	90 1/4	—	Nord-Est Suisse	331	335	342	348
5 0/0 Valais	—	—	1060	—	priviligiées	—	—	525	—
OBLIGATIONS					Union Suisse	265	267	272	275
Ouest-Suisse	—	—	—	—	Saint-Gothard	—	—	450	460
Suisse-Occidentale 1878-79	—	—	—	—	Union priviligiées	—	415	412	416
1878-79	445 1/2	—	444	446	Comptoir d'escompte	—	—	1250	—
3 0/0 Jongne à Eclépens	338 1/4	—	—	—	Banque du commerce	—	—	500	—
Franco-Suisse	—	—	—	—	de Genève	—	—	447	452
4 0/0 Central-Suisse	—	—	—	—	Fédérale	—	752	752	755
4 1/2 0/0 Central-Nord-Est	—	—	1015	1017	Société suisse des chemins de fer	—	—	—	7000
5 0/0 Jura-Berne	—	—	—	—	Banque des chemins de fer	1295	1290	1295	1300
Lombardes anciennes	282 1/2	—	280	281	de Paris et Pays-Bas	895	900	896	900
nouvelles	—	—	—	278 1/2	Crédit Lyonnais	1210	1205	1210	1220
Autrichiennes nouvelles	357 1/2	—	—	—	Association financière genevoise	—	—	—	—
Méridionales	270 1/2	—	—	—	Omnium genevois	—	—	990	987
Bons méridionaux	533	—	—	—	Bastler Bankverein	—	—	800	—
Nord-Espagne	—	—	—	—	Industrie genevoise du gaz	—	—	—	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—	belge du gaz	—	—	—	—
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	Gaz de Genève	—	—	—	—
	—	—	—	—	Marseille	715	—	710	—
	—	—	—	—	Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
	—	—	—	—	Tabacsiatiffens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

31 DÉC.	AU COMPTANT	30 DÉC.
99 68	Consolidés	—
86 02	3 0/0 Français	84 87
114 22	5 0/0 id.	115 27
—	Or, à New-York	—
135 —	Argent à Londres	135 —
	A TERME	
84 02	3 0/0 Français	84 87
114 22	5 0/0 id.	115 —
90 40	3 0/0 Italien	90 15
99 69	3 0/0 Anglais	—
14 17	5 0/0 Turc	14 68
—	5 0/0 Russe 1877	—
—	4 0/0 Autrichien	—
—	Banque de Paris	1815
—	Crédit Lyonnais	890
730	Mobilier français	745
1790	Crédit foncier	1782 50
855	Mobilier espagnol	875
892 50	Autrichiens	—
1640	Gaz Parisien	1615
3350	Suez	3410